

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST INFLATION EURO

Rapport semestriel au 30 juin 2023

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

ofi invest
Asset Management

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Le Fonds OFI INVEST INFLATION EURO n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global au cours de la période.

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	42 811 377,34
Avoirs bancaires	495 788,41
Autres actifs détenus par l'OPC	81 824,70
Total des actifs détenus par l'OPC	43 388 990,45
Comptes financiers	-140 598,27
Instruments financiers et Dettes	-12 482,79
Total des passifs	-153 081,06
Valeur nette d'inventaire	43 235 909,39

Evolution de l'actif net

	30/06/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF NET						
en EUR	43 235 909,39	89 357 650,52	124 706 693,84	118 822 642,67	168 321 542,90	351 784 375,72
Nombre de titres						
Catégorie de parts R	29 481,7240	62 012,5600	84 280,0492	84 650,7792	120 999,7792	262 986,4612
Catégorie de parts A	-	-	-	-	-	1 000,0000
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie de parts R en EUR	1 466,53	1 440,96	1 479,67	1 403,68	1 391,08	1 332,69
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-(1)	1 303,81
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-

Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)						
Catégorie de parts R						
en EUR	-	13,26	-	-	-	-
Date de distribution	-	21/03/2023	-	-	-	-
en EUR	-	12,00	-	-	-	-
Date de distribution	-	22/03/2022	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-1,99	9,40	24,60
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-	20,84

(1) La catégorie de parts A a été supprimée le 10/01/2019.

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	99,02	98,67
Actions	-	-
Obligations	99,02	98,67
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY i 0.1% i 15/04/2046	2,42	2,42
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY i 0.5% 15/04/2030	5,53	5,51
FRANCE OAT i 0.7% 25/07/2030	6,56	6,54
FRANCE i 0.1% 01/03/2028	8,68	8,65
FRANCE i 0.1% 01/03/2029	8,08	8,06
FRANCE i 3.40% 25/07/2029	8,69	8,66
FRENCH REPUBLIC i 0.1% 01/03/2025	5,60	5,58
FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	3,21	3,20
GERMANY i 0.1% 15/04/2033	1,04	1,03
KINGDOM OF SPAIN i 0.15% 30/11/2023	9,13	9,10
KINGDOM OF SPAIN i 1% 30/11/2030	4,66	4,64
KINGDOM OF SPAIN i 1.8% 30/11/2024	18,61	18,54

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
REPUBLIC OF ITALY i 1.25%i 15/09/2032	10,39	10,36
REPUBLIC OF ITALY i 1.3% 15/05/2028	6,40	6,37
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
OPC à capital variable	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	9 127 903,76	55 436 621,64
Actions	-	-
Obligations	9 127 903,76	55 436 621,64
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence (suite)

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
OPC à capital variable	-	-